FICHE N°2

POSE DE BANDEROLE(S) ET/OU DIFFUSION SUR PANNEAUX LUMINEUX

Informations:

1° Emplacement pour pose de banderole(s)

La ville de Lançon-Provence dispose de 3 points permettant la pose de banderoles pour les manifestations de la collectivité et des associations.

Vos projets visuels devront être validés par le Service Communication avant tout lancement en production : communication@lancon-provence.fr

Caractéristiques techniques :

- Grammage 550g
- Ourlets et œillets tous les 50 cm
- Les cordes d'attache doivent être fournies par vos soins

→ Toute banderole qui ne respectera pas ces caractéristiques sera refusée

L'installation des banderoles a lieu dans les 2 semaines qui précèdent l'événement. Elles devront être déposées au Centre Technique Municipal qui se chargera de la mise en place. Elles devront être récupérées au Centre Technique Municipal dans le mois qui suit la manifestation. A défaut, ces dernières seront détruites.

Coc	hez le ou les emplacement(s) souhaité(s) :
	Rond-point des Portes de Lançon (5 x 0,50m) : 2 emplacements *
*Si	deux manifestations sont prévues dans le même laps de temps, les banderoles des deux
mai	nifestations seront posées par alternance (une semaine sur deux) de chaque côté du rond-point.
	Rond-point d'Intermarché (4,5 x 0,73m)
	Rond-point de Carrefour Contact (4,5 x 0,73m)
Dat	es de pose souhaitée : du
(sni	us réserve de la disponibilité des emplacements)

2° Panneaux lumineux

Les messages seront diffusés uniquement pour des événements grand public majeurs.

Le service Communication se réserve le droit de modifier, sans en altérer le sens, les textes fournis.

N	/lise	en	page	tyne	
ıν	1130	CII	page	Lype	•

Un caractère par case, une case vide correspond à un espace.

1^{ère} ligne : Date de l'évènement

 $2^{\grave{e}^{me}}$ ligne à $6^{\grave{e}^{me}}$ ligne : Nom et description de l'événement

7^{ème} ligne : Lieu de l'événement 8^{ème} ligne : Contact (tél., mail,...)

! Les mots doivent être entiers sur une même ligne !

es me	ssages	débute	ent enti	re 7 et :	3 jours	avant l	a date	de l'év	èneme	nt en fo	onction	des di	sponibi	ilités.
														i